

Du seize janvier deux mil treize, convocation adressée individuellement à chacun de ses membres pour la séance de ce conseil qui aura lieu à la Mairie le vingt-deux janvier deux mil treize.

**COMMUNE DE COURTENAY**  
**CONSEIL MUNICIPAL DU 22 JANVIER 2013**

Le vingt-deux janvier deux mil treize à vingt heures trente, les membres du Conseil Municipal de la commune de Courtenay légalement convoqués se sont réunis au lieu habituel de leur séance sous la présidence de Monsieur Marcel Tournier, Maire.

Angélique MANOUVRIER a été nommé secrétaire de séance.

Gilles MOREAU absent et excusé  
Jean-Michel ARENE absent et excusé  
Hélène BASCOL absente et excusée  
Bernard DUBOST absent a donné pouvoir à Michel FLAMAND

Le Maire ouvre la séance, il demande si des observations sont à formuler sur le compte rendu de séance du Conseil du 18 décembre deux mil douze. Les conseillers n'ayant pas d'observation à formuler, le compte rendu est approuvé par les conseillers présents ou représentés en début de séance.

**CEREMONIE :**

A l'occasion du centenaire de Madame Eva PATALA, une délégation du conseil municipal a organisé une petite réception discrète pour fêter cet évènement à son domicile.

**CONVENTION TELEALARME :**

En accord avec le CCAS de Bourgoin-Jallieu, une nouvelle convention doit être établie entre les deux partis.

Compte tenu du caractère social de cette prestation il y a lieu d'imputer les opérations comptables au budget CCAS et non plus au budget général. De ce fait la commission d'aide sociale entérinera cette décision lors de sa prochaine réunion.

**CLIS MORESTEL :**

Le conseil dit qu'il y a lieu de verser la somme de 920.00 euros au titre de l'année 2012 / 2013 pour la participation d'un élève de la commune présent à cette structure.

**BAUX COMMUNAUX :**

Monsieur JUPPET Jean-Paul ne souhaite pas renouveler son bail concernant les lots N° 49 à 54 et 13 et 14 situés à Félicieu et Alaize.

Le conseil décide de remettre à bail à ferme à Monsieur VALETTE Sébastien pour les parcelles citées ci-dessus à compter du 25 juin 2013.

**PERSONNEL COMMUNAL :**

Après concertation avec les intéressés, le temps de travail des deux agents techniques est fixé comme suit pour Messieurs RIVAS Christian et SICAUD Alain :

Du lundi au jeudi de 7h30 à 12h00 et de 13h30 à 16h30

Le vendredi de 7h30 à 12h00 et de 13h30 à 16h00.

## **ECOLE :**

Sur la base de la proposition reçue, le conseil décide de confier au cabinet d'architecture GTB la mission d'une étude de faisabilité sur différents scénaris d'implantations et fonctionnels de bâtiment. Cette étude a pour but de déterminer la faisabilité économique, organisationnelle et technique du projet.

## **REFORME DES RYTHMES SCOLAIRES :**

Le Maire informe les élus de l'entrevue qu'il a eu avec le corps enseignant.

Il rappelle d'autre part les grandes lignes du projet de décret et les objectifs suivis par celui-ci.

Les élus s'interrogent sur plusieurs points :

- 1- Le système préconisé correspond t'- il bien à un rythme favorable à l'enfant ?
- 2 - Quel taux d'encadrement nécessaire à un bon fonctionnement ?
- 3- Dans quels locaux ?
- 4- Une formation est nécessaire et souhaitable au personnel encadrant qui la finance ?
- 5- La création du fond spécifique d'aide aux communes stipule que l'aide forfaitaire sera attribuée uniquement pour la mise en place de la réforme. Sa pérennité n'est donc pas assurée.
- 6- La participation financière de l'Etat fixée par élève ne traduit pas l'intégralité des charges induite aux collectivités par le nouveau dispositif, comme l'a estimé d'ailleurs l'AMF.
- 7- La mise en œuvre des projets éducatifs et territoriaux nécessitent du temps et des moyens et des éléments précis manquant à ce jour.

Toute cette mise en place soulève plus de questions qu'elle n'apporte de réponses concrètes.

L'impact financier sur le budget communal est important. Sur la base du projet actuel et au vu des éléments qui le compose le conseil municipal à l'unanimité charge le Maire : d'accomplir les démarches nécessaires auprès des instances concernées pour un report de l'application de la réforme.

## **FINANCES :**

Michel FLAMAND présente au conseil les grandes lignes du budget 2012 et remet à chaque responsable de commission la fiche budgétaire des programmes à prévoir. Le Maire remercie le Président de la commission des finances pour son exposé, élément intéressant pour l'élaboration du débat d'orientation budgétaire à venir.

Il précise que toutes les cessions foncières prévues au budget primitif ne sont pas dénouées et qu'il convient de contracter une ligne de trésorerie de 50.000 euros auprès de la Caisse d'Epargne Rhône Alpes, afin de préserver l'équilibre de la trésorerie communale. Les conditions sont les suivantes :

Taux d'intérêt EONIA plus marge de 2.50 %

Valeur de l'indice au 30 janvier 2013 : 0.07 soit un taux de 2.570 %

Frais de dossier 400 euros

Durée du prêt : 15/12/2013



